

MAIRIE DE PROMPSAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECOND, Maire.

Date de convocation : 28 février 2018 : Absence de quorum - 2^{ème} convocation le 6 mars 2018

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, LEMORE Catherine, Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, MARTIN Roland, CLIQUE Michel

Absents : Mmes CHAPUT Céline, THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René Jean

Secrétaire de séance : Mr MOREL Patrick

Ordre du jour : ● Compte administratif 2017 ● compte de gestion du receveur ● Affectation du résultat

● - Préparation BP 2018 ● Questions diverses

Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 établi par le Maire et présenté par Mr CLIQUE

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes de l'exercice	221 893,27	372 331,94
Dépenses de l'exercice	210 558,81	288 354,93
Résultat de l'exercice	11 334,46	- 83 977,01
Résultat antérieur	62 709,77	19 345,23
Résultat de clôture	74 044,23	- 64 631,78

Restes à réaliser : Dépenses : 9 600,62 €

Recettes : 288 354,93 €

Il approuve également le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal

2018/03/12 - 003 - - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 sur B.P.)	29 620,40
• Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter sur B.P. ligne 002 : (report à nouveau créditeur)	44 423,83

Préparation du Budget Primitif 2018

Il est proposé de reconduire pour l'année 2018, les subventions allouées aux associations ; soit la somme de 160 € chacune.

Des travaux sont à prévoir :

- réfection de la fontaine « Daupary »,
- réfection de l'église. Il conviendra de reprendre contact avec l'ABF et la DRAC et de prioriser les travaux à réaliser. Une souscription pourrait être à envisager.
- achat des garages (voir où en sont les négociations entre les vendeurs et l'EPF)
- Isolation extérieure du mur Ouest du bâtiment 1 rue du Peyroux (suite à plaintes des différents locataires) et peinture des boiseries à prévoir.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

5 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean François SECONDE, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2018

Présents : Mmes DEVERNOIX Michelle, PASQUIER Séverine, , Mrs VAZEILLE Pascal, MOREL Patrick, MARTIN Roland, CLIQUE Michel

Excusées : Mmes LEMORE Catherine (procuration à Mr SECONDE J.F.), CHAPUT Céline, Mr MARTIN Roland (procuration à Mme PASQUIER S.)

Absents : Mme THOUMINE Christine, Mr FONTANIVE René Jean

Secrétaire de séance : Mr VAZEILLE Pascal

Ordre du jour : ● Vote des taux d'imposition ● Budget Primitif 2018 ● ● Approbation du rapport de la CLECT ● Questions diverses

Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de budget présenté par le Maire et après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2018, qui s'équilibre de la façon suivante :

- A la somme de 273 638,83 €uros pour la section de fonctionnement
- A la somme de 171 631,30 €uros pour la section d'investissement

Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose, compte tenu des difficultés à dégager de l'autofinancement une augmentation des taux communaux de 2,5%

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition qui fait apparaître le résultat suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2018	Taux 2018	Produit correspondant
Taxe d'habitation	508 100	9,47 %	48 117
Foncier Bâti	293 300	16,26 %	47 691
Foncier non Bâti	11 600	68,81%	7 982
	Produit attendu		103 790

Approbation du rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges transférées concernant le transfert de la compétence « voirie »

Suite à la procédure de fusion-extension des communautés de communes et aux nouvelles modalités d'exercice de la compétence voirie, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie afin d'évaluer ou de modifier le montant des charges transférées au titre des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement voirie et au titre des mises à disposition de personnel et de matériel au titre de la compétence voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées :

Questions et infos diverses

A la rentrée scolaire prochaine, la semaine de 4js $\frac{1}{2}$ est maintenue.

Michel CLIQUE travaille sur le site Internet